

Répertoire national des certifications professionnelles
**BAC PRO - Technicien de maintenance des systèmes
énergétiques et climatiques**

Active

N° de fiche

RNCP4434

Nouvelle(s) certification(s) :

RNCP35844 - BAC PRO - Maintenance et Efficacité Energétique
(/recherche/rncp/35844)

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 227 : Energie, génie climatique

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2023

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est un professionnel chargé de la maintenance:

préventive (systématique, conditionnelle, prédictive), corrective (diagnostic, dépannage). Il est susceptible d'être employé par des entreprises de nature et de taille différentes: entreprises ayant leur propre service de maintenance, dépannage ou service après-vente, entreprises spécialisées en exploitation et maintenance, constructeurs d'équipement énergétiques et climatiques.

Il intervient sur des installations sanitaires, thermiques et de climatisation, de toutes tailles et de tout types (appareils de climatisation individuel ou collectif, appareils sanitaires, chaudières, réseaux de chaleur, énergies renouvelables).

Il travaille: soit en secteur diffus, où il se voit confier un ensemble de clients chez qui il effectue les visites techniques, organisant ses visites dans un cadre défini par son responsable, soit en poste fixe, où il intervient sur une installation d'une taille ou d'une importance requérant du personnel permanent d'entretien et de conduite: réseau de chaleur, grand bâtiment tertiaire, centrale de production d'énergie d'un site industriel, etc...Il travaille alors en équipe, sous l'autorité du responsable de site.

Compétences attestées :

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est un professionnel chargé de la maintenance: préventive (systématique, conditionnelle, prédictive), corrective (diagnostic, dépannage). Il est susceptible d'être employé par des entreprises de nature et de taille différentes: entreprises ayant leur propre service de maintenance, dépannage ou service après-vente, entreprises spécialisées en exploitation et maintenance, constructeurs d'équipement énergétiques et climatiques.

Il intervient sur des installations sanitaires, thermiques et de climatisation, de toutes tailles et de tout types (appareils de climatisation individuel ou collectif, appareils sanitaires, chaudières, réseaux de chaleur, énergies renouvelables).

Il travaille: soit en secteur diffus, où il se voit confier un ensemble de clients chez qui il effectue les visites techniques, organisant ses visites dans un cadre défini par son responsable, soit en poste fixe, où il intervient sur une installation d'une taille ou d'une importance requérant du personnel permanent d'entretien et de conduite: réseau de chaleur, grand bâtiment tertiaire, centrale de production d'énergie d'un site industriel, etc...Il travaille alors en équipe, sous l'autorité du responsable de site.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

entreprises d'installation et de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques, chauffagistes, service aux particuliers et aux entreprises, installations frigorifiques

Type d'emplois accessibles :

technicien chauffagiste, agent technique, technicien d'exploitation en chauffage, technicien d'exploitation et de maintenance en froid et climatisation

Code(s) ROME :

- I1306 - Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité

			d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience	X		idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification

:

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté ministériel du 3 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
16-06-2021	Arrêté du 20 mai 2021 portant création de la spécialité « Maintenance et Efficacité Énergétique » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance NOR : MENE2115679A Dernière session d'examen du Bac Pro "Technicien de maintenance des systèmes"

énergétiques climatiques : 2023

Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2023
-------------------------------------	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Nouvelle(s) Certification(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP35844 (/recherche/rncp/35844)	RNCP35844 - BAC PRO - Maintenance et Efficacité Energétique

Fiche au format antérieur au 01/01/2019
(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/6832>)